



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA BAUSSAINE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Mardi 30 mars 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trente du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Président.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Daniel CHOTARD, Joseph QUENOUILLE, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Joël PIEL, Maryvonne RADOUX, Jean-Michel PRESCHOUX, Aurélie ROSE.

Absentes excusées : Fabienne BIDAL, Aline BOUVIER.

Secrétaire de séance : Joël PIEL.

|  |    |
|--|----|
| <i>Nombre de Membres en exercice :</i> | 11 |
| <i>Nombre de Membres présents :</i>    | 9  |
| <i>Nombre de Membres votants :</i>     | 9  |

---

Monsieur le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur Joël PIEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

✓ Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

---

**1- Compte Administratif 2020.**

Monsieur Daniel CHOTARD présente le Compte Administratif 2020 du CCAS.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif, le Conseil d'administration siège alors sous la présidence de Monsieur Daniel CHOTARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>  |                 | <b>FONCTIONNEMENT</b> |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| <b>Réalisations exercice 2020</b> | <b>Dépenses</b> | 562,87 €              |
|                                   | <b>Recettes</b> | 3.000,00 €            |
| <b>Résultat de clôture 2020 :</b> |                 | <b>2.437,13 €</b>     |

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2- Compte de Gestion 2020.**

Monsieur Jérémy LOISEL rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion ;

Vu le Budget primitif 2020 ;

Vu le Compte de gestion 2020 du budget du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du CCAS.

## **3- Affectation du résultat.**

Monsieur le Président rappelle les résultats suivants :

- Le **résultat de fonctionnement 2019** présentait un **excédent cumulé** de **1.993,82 €**.
- Le **résultat de fonctionnement 2020** présente un **excédent** de **2.437,13 €**.  
⇒ Soit un **résultat de clôture pour l'exercice 2020** de **4.430,95 €**

Monsieur le Président propose l'affectation suivante de l'excédent de la section de fonctionnement :

- **Résultat de fonctionnement :**
  - **A l'article 002** - Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement) : **4.430,95 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget du CCAS.

#### **4- Budget Primitif 2021.**

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le Budget Primitif pour l'exercice 2021.

Ce document présente une balance générale comme suit :

| <u>FONCTIONNEMENT</u>                           | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Crédits votés au titre du présent budget</b> | 7.630,95 €      | 3.200,00 €      |
| <b>Résultat de fonctionnement reporté</b>       |                 | 4.430,95 €      |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>          | 7.630,95 €      |                 |

Monsieur le Président invite les membres à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du CCAS.

---

#### **Questions diverses.**

- **Dossier de demande d'aide sociale :**  
Monsieur le Président présente un dossier de demande d'aide sociale pour lequel il est demandé un avis. Avis favorable.
- **Point sur la P'tite Boutique solidaire :**  
A ce jour, 51 € de recettes. Il y a peu de dons, ce qui a pour avantage de ne pas encombrer. Il faut conserver ce rythme, prévoir une publicité dans le bulletin de mi-année. L'idéal serait que la communication se fasse par le biais du boîtier.
- **Analyse des besoins sociaux sur la Bretagne romantique :**  
Daniel CHOTARD a commencé à travailler avec la Communauté de communes.  
Il propose que soit créé au sein du CCAS un groupe de travail qui aurait pour objectif de repérer les besoins spécifiques de la commune.  
⇒ **Composition du groupe de travail « Analyse des besoins sociaux communaux » :**  
Daniel CHOTARD, Gaëlle COÏC, France LEMAITRE, Joël PIEL et Fabienne BIDAL (sous réserve, son accord lui sera demandé)
- **Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) :**  
Une formation sera dispensée au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2021 dans le cadre de la mise en place de ce nouveau dispositif dont le but sera d'améliorer l'orientation des usagers à l'échelle communale.
- **Projet de randonnée gourmande du 25 septembre 2021 :**  
Même si le projet reste d'actualité, l'organisation est reportée en mai-juin en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

La séance est levée à 19 heures 30.

## Conseil d'administration du CCAS du mardi 30 mars 2021

Jérémy LOISEL

Daniel CHOTARD

Aline BOUVIER  
Absente excusée

Joseph QUENOILLÈRE

Gaëlle COÏC

France LEMAITRE

Joël PIEL

Jean-Michel PRESCHOUX

Maryvonne RADOUX

Fabienne BIDAL  
Absente excusée

Aurélie ROSE